

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 JUIN 2021

Le 14 juin 2021 à 18h30, le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire, à la salle du Pré Vert, ceci afin de garantir les conditions de distanciation physique indispensables au contexte de crise sanitaire en cours.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Philippe BARDEL (à partir de 19h20), Anne SIDRE, Patrice GOUALLIER (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Mohamed EL YAZIDI, Didier BELLAMY (à partir de 19h10), Ronan FARAUULT (conseillers délégués) ; Laurence NICOLAS, Jeannine COLLET, Franck CHAUVEL, Éline FROTIN, Jean-Michel RENAUD, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD.

Absents ayant donné procuration : Valérie ÉTIENNE (procuration à Jeannine COLLET), Laurence DUFOR (procuration à Laurent BEUCHET), Dominique LE GUEU (procuration à Marie-Hélène DAUCÉ).

Absents excusés : Serge AUBERT, David SALAÜN, Gwénaëlle LORRET.

Secrétaire de séance : Catherine DESCAMPS.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 10 MAI 2021

M. le Maire invite les membres du Conseil municipal à approuver, s'ils en sont d'accord, le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 10 mai dernier. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, les décisions budgétaires modificatives qui lui sont proposées concernant les budgets annexes « Commerces » et « Pré Vert ».

Cession d'un terrain à bâtir - Parc d'activités des Grands Carrés

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte de vendre à la SCI JBNAT un terrain à bâtir de 3 000 m² situé dans la zone d'activités des Grands Carrés, en vue d'y créer une activité de carrosserie-peinture. Le prix de vente est fixé à 15,00 € HT du m², soit un total de 45 000 € HT.

Renouvellement de la convention de partenariat entre Initiative Brocéliande et la Commune

En 2014, Initiative Brocéliande et la Commune ont signé une convention de partenariat. Il s'agissait de faire en sorte que l'association puisse conseiller et accompagner les entrepreneurs souhaitant s'implanter sur la commune, en échange d'un soutien financier de la Collectivité. L'association a proposé une mise à jour de la convention existante, qui datait donc de plus de 6 ans. À l'unanimité, le Conseil municipal décide de poursuivre le partenariat en cours avec Initiative Brocéliande et autorise M. le Maire à signer la nouvelle convention projetée à cet effet.

Institution d'un sursis à statuer sur le secteur d'aménagement de Perronaye-Sud

Le secteur situé au sud de la rue de Perronaye, à l'est de l'impasse du Placis-Verdys, est identifié comme site de renouvellement urbain au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et intégré au sein d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de quartier dite « intensification centre-bourg ». Il s'agit donc d'un espace qui a vocation à disposer à terme d'un aménagement relativement dense et organisé. Il apparaît cependant que l'OAP inscrite au PLUi doit légèrement évoluer, afin de garantir davantage de cohérence à l'aménagement futur. Ces évolutions (réduction du périmètre sur les espaces à réel enjeu et mise en œuvre par opérations d'ensemble, et non au coup par coup) ont été prises en compte dans le cadre de la première modification du PLUi que vient d'engager Rennes Métropole, et dont l'adoption est prévue dans le courant du premier semestre 2022. Dans l'attente, et afin de prémunir la Commune de travaux ou de constructions qui pourraient compromettre les opérations d'aménagement projetées à terme sur le secteur, le Conseil municipal décide, par 18 voix « pour » et 5 abstentions, d'instituer sur celui-ci un « sursis à statuer ». Par cette mesure, la Commune pourra notamment refuser de donner suite à toute demande de permis de construire qui serait déposée dans le secteur considéré.

Convention de transfert de propriété de biens ayant vocation à intégrer le domaine public

Un promoteur souhaite aménager un bâtiment situé rue de Galerne. Celui-ci sera desservi depuis la rue par une voie d'accès à créer au nord de sa parcelle, à l'emplacement d'une servitude de localisation pour la construction d'une voie automobile au PLUi. C'est pourquoi, il est prévu que cette voie, qui sera réalisée par

le promoteur, soit ensuite transférée gratuitement aux collectivités compétentes (Rennes Métropole et la Commune de Romillé, chacune en ce qui la concerne) après achèvement complet des travaux autorisés par le permis de construire. Le Conseil municipal valide cette opération et autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer la convention de transfert de propriété vers les collectivités des biens concernés.

ZAC multi-sites de la Houltais et du Placis-Verdys/l'Hôtellerie : Modification n°5 du CCCT

Le Conseil municipal valide à l'unanimité le projet de modification n° 5 du Cahier des Charges de Cession de Terrains de la ZAC. Il s'agit uniquement d'autoriser l'implantation d'un équipement d'accueil de la petite enfance (de type micro-crèche) sur le secteur de la Houltais (seuls des bâtiments à usage d'habitation étaient jusqu'à présent autorisés sur ce secteur).

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 10 mai dernier. Il s'agit :

- ◆ de la renonciation au droit de préemption urbain dont dispose la Commune sur cinq biens mis en vente.
- ◆ d'une demande d'aide financière à l'État, au titre des mesures « Biodiversité » du Plan France Relance, pour la restauration écologique et la requalification du chemin creux de la Houltais. Le montant de la subvention sollicitée par la Commune à ce titre s'élève à 157 037 €.
- ◆ de la mise à disposition gratuite de Mme Élodie TANGUY, artiste céramiste, et pendant une durée de un an, de locaux situés dans l'immeuble au 12 place de l'Église Saint-Martin, acquis récemment par Rennes Métropole et donnés en gestion à la Commune.
- ◆ de la réalisation, auprès de la Caisse des Dépôts, de deux emprunts pour le financement du logement social créé au second étage de l'immeuble situé au 18bis place de l'Église Saint-Martin. Il s'agit d'un prêt dit « PLS » de 50 875 € et d'un prêt dit « CPLS » de 41 625 €, qui seront à rembourser sur une durée de 25 ans, au taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 1.11%.
- ◆ du marché passé avec l'entreprise ÉLAN CITÉ pour la fourniture de trois radars pédagogiques de type Evolis, pour un montant de 5 646,00 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES (PRINCIPAUX POINTS À SIGNALER)

M. le Maire rend compte des informations suivantes :

◆ **Travaux d'amélioration et de mise aux normes dans les écoles (prog 2020 et 2021) :**

La consultation effectuée pour la réalisation des travaux dits « programme 2020 » n'a pas été très concluante (très peu d'entreprises ont répondu). Les lots suivants sont attribués : le lot 3 (faux-plafond-Isolation-Étanchéité) à l'entreprise LECOQ pour 22 796,36 €, le lot 4 (électricité) à l'entreprise ICE pour 12 786,94 €, le lot 5 (peinture) à l'entreprise EMERAUDE PEINTURE pour 10 239,45 €. Aucune candidature n'a été reçue pour les lots 1 (couverture) et 2 (menuiseries) et des consultations de gré à gré sont désormais menées. Par ailleurs, la demande de subvention formulée pour cette opération au titre de la DSIL n'a pas été retenue par l'Etat (compte tenu du nombre de dossiers déposés et qu'une DETR avait déjà été accordée). En conséquence, il va être demandé une aide complémentaire de 30 % à Rennes Métropole au titre du fonds de concours métropolitain. Concernant la consultation dite « programme 2021 », celle-ci a encore été moins fructueuse puisque seules deux offres ont été déposées sur 6 lots en jeu.

◆ **Requalification du chemin creux de la Houltais** : La consultation des entreprises pour la phase 1 de l'opération (phase dépollution) va être lancée sous quinzaine. L'objectif est une réalisation des travaux pour la mi-septembre, début octobre au plus tard. Une demande de subvention vient par ailleurs d'être adressée à Rennes Métropole pour ce projet dans le cadre du fonds de concours métropolitain, pour un montant de 90 000 €.

◆ **Étude de programmation urbaine et architecturale sur le secteur de l'Encrier** : La consultation a été lancée ce jour. Les date et heure limite de dépôt des candidatures sont fixées au 13 juillet 17 heures.

◆ **Projet de magasin LaMaison.fr** : Le Groupe Agrial vient de déposer une demande de permis de construire un nouveau magasin d'articles de jardinage et d'équipement de la maison, qui remplacera dans quelques mois le magasin Vegam de la rue de Montmuran.

◆ **Sécurité** : Des caméras de vidéosurveillance vont être installées à proximité des terrains de football, pour un investissement avoisinant les 5 000 € HT.

Questions et remarques des Conseillers municipaux :

◆ **Voirie** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ demande si la parcelle de voirie privée située au droit des 17 et 19 rue de Perronaye a enfin été transférée dans le domaine public métropolitain. M. Laurent BEUCHET fait savoir que ce n'est hélas toujours pas le cas, cette affaire étant en réalité assez complexe du fait d'un problème de succession.

◆ **Culture** : Mme Marie-Hélène DAUCÉ souhaite connaître le coût de la retransmission sur écran, au Pré Vert le 9 juin dernier, de l'opéra « la Chauve-Souris » de Johann Strauss. M. Philippe BARDEL explique d'abord que le choix du Pré Vert pour cette retransmission a été guidé par les contraintes sanitaires. Malgré tout, le succès a été au rendez-vous puisqu'environ 70 personnes ont assisté à cette diffusion. Le coût de cette opération s'est élevé à au total 2 400 € dont 50 % pris en charge par Rennes Métropole. Mme DAUCÉ fait savoir que cette retransmission au Pré Vert a été mal perçue par le cinéma les Korrigans, précédemment partenaire de cette opération, et qui cette fois n'y a pas été associée.